

marques d'une valeur & d'une intrepidité, qui à peine seroit peimise aux Officiers d'une mediocre fortune; ce valeureux Prince jugea à propos d'abandonner les interêts du Roi d'Espagne son gendre, & d'entrer dans ceux de la Ligue qui s'étoit formée pour mettre sur le Trône d'Espagne un Prince de la Maison d'Autriche. Le Traité qu'il fit pour cela avec l'Empereur Leopold, de glorieuse memoire le 8. Novembre 1703. devoit agrandir les Etats de Mr. le Duc de Savoye, en étendant considerablement ses limites du côté de la Lombardie : on lui promit d'abord le Duché de Montferat que possédoit alors feu Mr. le Duc de Mantouë, quoi que par droit d'heredité, après sa mort, cet Etat fût dévoué à S. A. de Lorraine, neveu du même Empereur. On lui promit de plus les Provinces d'Alexandrie, de Valence, toutes les terres entre le Pô & le Tanaro, la Lomeline, la Vallée de Sesia, le droit de Fief sur les Langhes, & le Vigevanafque, avec les appartenances & dépendances de toutes ces concessions.

Il est à remarquer (& cela sans conséquence) qu'on fut d'abord surpris d'une si grande liberalité de la part de la Maison d'Autriche : Mais cette surprise ne fit aucune impression sur ceux qui sçavoient que l'Empereur promettoit simplement, & ne donnoit pas un seul pouce de terrain qui fût alors en sa possession : Le Duché de Montferat, comme j'ai déjà observé, étoit alors entre les mains de Mr. le Duc de Mantouë, & s'il venoit à mourir sans enfans, (comme cela est arrivé) la succession regardoit la Maison de Lorrain-

ment de ses Etats, & quelle est la fortune qu'il l'accompagne.

Liberalité que la Maison d'Autriche fait au Duc de Savoye du bien d'autrui.